

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2015

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n° 1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 22 avril 2015, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « La Porte Verte ».

La commune acquittera la somme de 100 € correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2015 ;

2.- accepté le 23 avril 2015, l'offre de prix relative à l'acquisition d'un véhicule de type Fiat Ducato de la société Kamon Automobiles SAS Turini, domiciliée 72 chemin de la Bedosse à 30103 Alès, pour un montant de 16 835 € TTC.

Le coût comprend les frais relatifs au changement de carte d'immatriculation du véhicule ;

3.- accepté le 27 avril 2015, la proposition de remboursement portant sur le vol avec effraction de l'appartement sis 4 rue Roger Bérin, survenu le 9 mai 2014, pour un montant de 393,79 € correspondant à la franchise supportée par la commune ;

4.- accepté le 27 avril 2015, l'offre de prix relative à l'acquisition d'un véhicule de type Citroën Jumper de la société Remiremont Automobiles, domiciliée Zone de Choisy, 4 bis chemin du Canal à 88200 Remiremont, pour un montant de 16 376 € TTC.

Le coût comprend les frais relatifs au changement de carte d'immatriculation du véhicule ;

5.- accepté le 30 avril 2015, l'avenant relatif à la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre sur la base de l'avant-projet définitif validé par le maître d'ouvrage pour les travaux de restauration et de mise aux normes de l'église Saint-Georges à Essey-lès-Nancy.

Le montant de l'avant-projet définitif hors travaux relatifs à la consolidation d'urgence réalisés en 2008, établi par la maîtrise d'œuvre et validé par le maître d'ouvrage s'élève à 453 361 € HT.

La rémunération des membres du groupement est fixée à 9,80 % du montant hors taxes des travaux soit 44 429,38 € HT répartie de la façon suivante :

- Atelier Grégoire ANDRE avec un taux de 8,5 % soit 38 535,69 € HT auxquels se rajoutent la somme de 1 033,67 € HT correspondant à la rémunération des travaux de consolidation d'urgence soit un total de 39 569,36 € HT
- EOLE INGENIERIE avec un taux de 1,3 % soit 5 893,69 € HT ;

6.- accepté le 4 mai 2015, dans le cadre de l'organisation du 30^{ème} anniversaire de l'association syndicale du Domaine Plein Soleil, la convention de mise à disposition de deux véhicules municipaux immatriculés 8288-ZX-54 de type FORD et AG-998-DX de type OPEL du 5 au 8 juin 2015 entre la ville d'Essey-lès-Nancy et l'association syndicale du domaine Plein Soleil.

La mise à disposition du matériel s'effectue à titre gratuit ;

7.- accepté le 5 mai 2015, la convention de mise à disposition du terrain de football stabilisé, situé rue du Général de Gaulle à Essey-lès-Nancy, et du boulodrome municipal, situé 6 allée Roland Garros à Essey-lès-Nancy.

Le terrain de football stabilisé et le boulodrome municipal sont mis gratuitement à disposition de l'association « Club de boules La Porte Verte » en vue d'y organiser les championnats départementaux de Meurthe-et-Moselle des aînés, les 18 et 19 mai 2015 ;

8.- retenu le 5 mai 2015, l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du gymnase Emile Gallé situé 10 rue du Général de Gaulle à 54270 Essey-lès-Nancy, proposé par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} cycle de Nancy.

En complément des jours et heures d'utilisation précisés dans l'article 3 de la convention initiale, l'association « Hanuman Spirit Boxing Club » a utilisé le gymnase, le samedi 30 mai 2015, de 10 h à 18h ;

9.- accepté le 11 mai 2015, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du minibus municipal immatriculé AT-449-ZP de type RENAULT MASTER VISIOCOM du 21 juin 2010, proposé à l'association Saint-Max-Essey Football Club.

La mise à disposition du véhicule porte dorénavant sur le véhicule de type FIAT DUCATO immatriculé CT-536-RK ;

10.- accepté le 13 mai 2015, dans le cadre de l'organisation du centenaire de la Grande Guerre, la convention de mise à disposition d'un véhicule municipal immatriculé 8288-ZX-54 de type FORD entre la ville d'Essey-lès-Nancy et l'association « Essey-lès-Nancy de la Belle Epoque aux Années Folles ».

La mise à disposition du matériel s'effectue à titre gratuit ;

11.- attribué le 18 mai 2015, le marché relatif au lot n°1 DEMOLITION / GROS ŒUVRE / VRD à l'entreprise ADAMI CONSTRUCTION, sise 6 rue Camille Flammarion à 54300 LUNEVILLE, pour les travaux d'aménagement d'une crèche dans un bâtiment existant à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 64 290 € HT.

Les demandes de règlements seront envoyées au coordinateur du groupement de commandes et établies au nom de la ville d'Essey-lès-Nancy ;

12.- attribué le 18 mai 2015, le marché relatif au lot n°2 PLATRERIE à l'entreprise TECHNIPLAFOND, sise 8 bis rue de la Poudrière à 54230 SAINT-MAX, pour les travaux d'aménagement d'une crèche dans un bâtiment existant à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 27 744,50 € HT.

Les demandes de règlements seront envoyées au coordinateur du groupement de commandes et établies au nom de la ville d'Essey-lès-Nancy ;

13.- attribué le 18 mai 2015, le marché relatif au lot n°3 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / MENUISERIES INTERIEURES BOIS à l'entreprise DUCRET MENUISIERS, sise 32 rue du Château à 54710 FLEVILLE DEVANT NANCY, pour les travaux d'aménagement d'une crèche dans un bâtiment existant à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 24 796,00 € HT.

Les demandes de règlements seront envoyées au coordinateur du groupement de commandes et établies au nom de la ville d'Essey-lès-Nancy ;

14.- attribué le 18 mai 2015, le marché relatif au lot n°4 REVETEMENTS DE SOLS DURS ET SOUPLES / FAIENCES à l'entreprise LAGARDE ET MEREGNANI, sise 4 rue Albert Einstein à 54520 MAXEVILLE, pour les travaux d'aménagement d'une crèche dans un bâtiment existant à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 14 972,14 € HT.

Les demandes de règlements seront envoyées au coordinateur du groupement de commandes et établies au nom de l'association « Crèche PITCHOUN » ;

15.- attribué le 18 mai 2015, le marché relatif au lot n°5 CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRE à l'entreprise PLOMBITHERM, sise 70 route nationale à 54940 BELLEVILLE, pour les travaux d'aménagement d'une crèche dans un bâtiment existant à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 54 413,48 € HT.

Les demandes de règlements seront envoyées au coordinateur du groupement de commandes et établies au nom de la ville d'Essey-lès-Nancy ;

16.- attribué le 18 mai 2015, le marché relatif au lot n°6 ELECTRICITE / COURANTS FORTS ET FAIBLES à l'entreprise VOISIN MACCHIA, sise 23 bis route nationale à 54280 SEICHAMPS, pour les travaux d'aménagement d'une crèche dans un bâtiment existant à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 27 785,09 € HT.

Les demandes de règlements seront envoyées au coordinateur du groupement de commandes et établies au nom de la ville d'Essey-lès-Nancy ;

17.- attribué le 18 mai 2015, le marché relatif au lot n°7 PEINTURE à l'entreprise PIDC, sise 31 rue de la Prairie à 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 7 200,50 HT.

Les demandes de règlements seront envoyées au coordinateur du groupement de commandes et établies au nom de l'association « Crèche PITCHOUN » ;

18.- a accepté le 26 mai 2015, la convention proposée à Monsieur Cédric CALORE, diplômé BPJEPS AGFF, dans le cadre des activités des Temps d'Animation Gratuits.

La convention est entrée en vigueur le 22 mai 2015 et s'achèvera le 3 juillet 2015 inclus.

Monsieur Cédric CALORE intervient de 15h45 à 16h30 pour assurer l'encadrement des activités.

En contrepartie de ses prestations, Monsieur Cédric CALORE perçoit une rémunération de 20,80 € TTC de l'heure. Une indemnité de transport de 1,52 € est versée par séance ;

19.- a retenu le 28 mai 2015, la proposition d'avenant de la société BURO 54, sise 16 rue des Trézelots à Pulnoy, représentée par Monsieur CONRARD Patrick, son gérant.

La ville s'engage à louer pour une durée de 48 mois un socle de 2 cassettes pour son copieur Kyocera T3010I, pour un montant de 43,20 € HT par trimestre ;

20.- a accepté le 1^{er} juin 2015, la proposition de don d'une armoire trois portes, d'un chevet et de 5 chaises par Mme et M. José DIAS ;

21.- a accepté le 1^{er} juin 2015, l'avenant à la convention d'occupation précaire et révocable du 24 février 2015 portant sur un appartement de type F4 sis 10 rue des Basses Ruelles et d'un garage privatif sis sous l'ensemble administratif place de la République à Essey-lès-Nancy, proposé à Monsieur Robert VINOT.

La durée de la convention est établie à compter du 20 mars jusqu'au 31 août 2015. A compter du 1^{er} juin 2015, la mise à disposition du logement nu s'effectue à titre gratuit et la fourniture des consommations d'eau, gaz, électricité et chauffage sera prise en charge par le bénéficiaire.

En contrepartie de ce logement mis à disposition, l'intéressé devra assurer les fonctions de gardiennage et d'entretien des cimetières, de participation à l'accueil du public, de nettoyage des locaux et des extérieurs, d'entretien des espaces verts, de surveillance de la sécurité des locaux, de la cantine périscolaire, du parc, du verger, des cimetières, du parvis de l'église Saint-Georges, de la prévention de la sécurisation des équipements et des installations, de la réalisation de travaux de 1^{ère} maintenance, travaux pour lesquels il s'est engagé en date du 1^{er} juin 2015 ;

22.- accepté le 2 juin 2015, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition de véhicules municipaux du 8 octobre 2008 proposé par la ville d'Essey-lès-Nancy à « l'Amicale du personnel communal d'Essey-lès-Nancy ».

S'agissant des véhicules de plus de 5 ans assurés en responsabilité civile par la commune, seul le véhicule de type FORD - TRANSIT fourgon immatriculé 8288-ZX-54 pourra être mis à disposition.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 26 juin 2015.

Pour Extrait

**Le Maire,
Michel BREUILLE**